

# **Danger sur l'Assurance Chômage.**

## **Retrait de la réforme gouvernementale !**

### **L'urgence c'est de créer des emplois !**

**MANIFESTATION**

**Les vendredis  
de la colère.  
Vendredi 23 avril  
14h00  
Place d'Italie  
Paris**

**Après l'avoir différée pendant la pandémie, le gouvernement remet en place, dès le 1<sup>er</sup> juillet, sa réforme de l'assurance chômage. Le décret prévoit d'appliquer de nouvelles régressions pour limiter l'accession aux allocations-chômage. Cette réforme est rejetée par la CGT et toutes les autres organisations syndicales : elle doit être retirée !**

**U**n récent document de l'Unedic pointe l'aggravation des conséquences de cette réforme au-delà de ce que la ministre du Travail avait déjà daigné admettre. Le nouveau mode de calcul du SJR (salaire journalier de référence, d'où est tiré le montant de l'allocation) est destiné à faire des économies sur le dos des salariés parmi les plus précaires : celles et ceux qui subissent l'alternance de contrats de plus en plus courts et de périodes de chômage. Ainsi ce ne sont pas 800 000 privés d'emploi – ce qui était déjà énorme – qui vont être immédiatement pénalisés, mais plus d'un 1,15 million !

Parmi ces derniers, 80 % seraient des salariés en CDD ou en intérim, quelle que soit leur qualification. La baisse de leurs indemnités atteindrait en moyenne 17 %. Ainsi plus de 360 000 d'entre eux verraient leur indemnisation mensuelle passer de 885 € à 622 €.

Comme si cela ne suffisait pas, l'allongement de 4 à 6 mois des seuils d'ouverture des droits à indemnisation ajoute encore une nouvelle régression.

Cette mesure entrerait en vigueur à une date imprécise fin 2021 ou début 2022, et constituerait une perte sèche ou un recul de droits pour presque 500 000 personnes. Les moins de 26 ans seraient surreprésentés dans cette catégorie lésée.

La réforme prévoit aussi la dégressivité des indemnités des cadres. Cela toucherait dès l'an

prochain près de 50 000 privés d'emploi, principalement des plus de 50 ans, et ce dans un contexte où se profile des plans sociaux massifs. Cette mesure inefficace pour le retour à l'emploi a déjà été en vigueur et a été supprimée en 2001. Outre son inefficacité, cette mesure est dangereuse. En effet, elle incite à faire accepter à des salariés qualifiés des emplois moins qualifiés. Elle est également injuste car elle sanctionne les personnes qui ont le plus de mal à retrouver un emploi, notamment les plus âgées.

En revanche, le projet dédouane les employeurs qui usent et abusent des contrats courts dans les entreprises, avec un micro bonus-malus sur les cotisations patronales, limités à quelques secteurs, et qui n'entrerait en vigueur qu'en... septembre 2022.

Au total, ce sont bien près de 1,7 million d'allocataires qui vont perdre totalement ou partiellement des droits, alors que 6 chômeurs sur 10 n'étaient déjà pas indemnisés avant la crise.

Rappelons que sur les 6,4 millions d'inscrits à Pôle emploi, seuls 2,6 millions perçoivent une allocation. Ajoutons que 1,7 million de personnes – souvent des femmes et des jeunes – ne sont pas inscrites et actuellement survivent avec des aides, notamment, alimentaires.

La CGT exige des aides d'urgence sans condition et immédiate pour les dizaines de milliers d'ap-



prentis sans employeurs, les étudiants ou jeunes à la recherche d'un emploi inaccessible particulièrement en cette période de crise sanitaire. Les conditions d'ouverture de droits à l'assurance chômage doivent être supprimées pour ces jeunes, particulièrement pour ceux qui sont primo-demandeurs.

Avec la cette réforme, près de 200 000 personnes veraient leur accès à l'indemnisation retardé d'un an, et en grande majorité, ce sont des moins de 25 ans, qui cumulent déjà emplois précaires éloignés de leur qualification et petits salaires.

**Une décision immédiate s'impose :  
Retrait de la réforme de l'assurance chômage !**

La CGT refuse ces nouveaux reculs en matière de droits sociaux et garanties collectives et se mobilise pour obliger le gouvernement à retirer sa réforme, comme il a été obligé de le faire sur la retraite à points dont les objectifs étaient les mêmes : baisse des droits et des pensions.

De très nombreux travailleurs et travailleuses dans le spectacle et la culture, avec des travailleuses et travailleurs précaires de différents métiers, sont entrés en mouvement et occupent depuis plusieurs semaines près de 100 lieux de culture (théâtres, salles de spectacle).

Les salariés précaires, saisonniers, intérimaires, livreurs des plateformes mènent des actions professionnelles pour leur droit au travail, à un salaire juste et à une protection sociale intégrale qui les mettent réellement en sécurité.

La CGT appelle à un printemps des luttes aux côtés des salariés qui agissent pour le maintien et le développement de leur emploi et revendiquent leur droit de ne pas basculer dans le chômage.

Elle appelle à une véritable politique de relocalisation et de réindustrialisation de notre région afin de créer des emplois. Elle propose de partager largement les pro-

positions de mise en œuvre de la sécurité sociale professionnelle et d'un nouveau statut du travailleur salarié. Ces dispositifs de progrès assureraient à chacun le maintien de son contrat de travail, la reconnaissance de ses qualifications et expériences professionnelles tout au long de sa carrière et quel que soit son employeur.

Cette transformation sociale aboutira de fait à la disparition du chômage et à la mise en place d'une sécurité sociale intégrale couvrant à la fois les besoins et les risques liés à la santé, la famille et au travail. Elle est totalement finançable en réorientant les aides publiques octroyées aux entreprises, particulièrement les plus grosses, sans aucune conditionnalité sociale ou environnementale. Ces dernières empochent les aides, restructurent, licencient, liquident les petites boîtes en sous-traitance en toute impunité. C'est inadmissible ! Il faut stopper cette logique !

*Il est temps que l'argent créé par le travail cesse d'aller à la finance mais serve à protéger les salariés, les privés d'emploi et les retraités.*



## **Je me syndique à la CGT !**

Nom: .....Prénom:.....Age:.....

Adresse: .....

Ville:.....Code Postal:.....

Tél:.....E-mail:.....

Entreprise:.....

Ville et code postal de votre entreprise:.....

A renvoyer à : Union Régionale CGT Île-de-France 263 rue de Paris, case 455, 93514 Montreuil cedex  
Tél.: 01 55 82 88 00 - Fax : 01 48 51 68 97 - Email: urif@cgt.fr - www.urif.cgt.fr

